



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

LA BAUQUETTE

N° 32- DECEMBRE 2007



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2008

Chaque dimanche et jour férié (hors sorties spéciales), sortie ornithologique avec la L.P.O. Rendez-vous au pont des Poteaux, à 1 km de Mouzay direction Dun-sur-Meuse. Tél. : 06 83 29 25 47.

JANVIER

Courant janvier : Plantations pédagogiques de haies champêtres et arbres fruitiers à la cité scolaire A. Kastler en collaboration avec le C.A.T. Espaces Verts de Stenay.
Le 27 - STENAY : Tournoi de judo (Salle Polyvalente).

FEVRIER

Le 02 - STENAY : Exposition Plumes de nuit par la L.P.O. - Conférence à 20h30 en partenariat avec l'association Les Amis de la Basilique d'Avioth (Musée de la Bière).
Le 03 - STENAY : Salon des Antiquaires à la Salle Polyvalente (Lions Club).
Le 03 - HALLES-SOUS-LES-COTES : Journée Lorraine des Amis de Montserrat.
Le 08 - STENAY : Spectacle théâtral de la cité scolaire A. Kastler (Salle des Fêtes).
Le 09 - POUILLY SUR MEUSE : Carnaval.
Le 09 - STENAY : Assemblée générale de la Lyre Stenaisienne (Ecole de Musique).
Le 23 - POUILLY-SUR-MEUSE : Soirée dansante.
Le 23 - STENAY : Repas dansant de la Boule Stenaisienne (Relais de la Pierreuse).
Le 26 - STENAY : Don du Sang (Salle des Fêtes).

MARS

Du 03 au 31 : STENAY : Exposition de meubles patinés, sculptures et peintures par l'OTSI (Port de Plaisance).
Le 1er - STENAY : Loto de l'Amicale des Donneurs de Sang (Salle des Fêtes).
Le 1er - STENAY : Pièce de théâtre de la Compagnie de la Foliole (Musée de la Bière).
Le 04 - STENAY : Théâtre du Lycée (Salle des Fêtes).
Le 04 - STENAY : Kermesse paroissiale à la Salle des Fêtes.
Le 04 - POUILLY-SUR-MEUSE : Loto.
Le 14 - STENAY : Forum des Métiers par les B.T.S. (Salle Polyvalente).
Le 15 - STENAY : Soirée choucroute de la Lyre Stenaisienne (Salle des Fêtes).
Du 15 au 31 - STENAY : Exposition photographique de Dominique Landragin Voyage au Pays des Lapons (Musée de la Bière).
Le 22 - STENAY : Loto de l'APE 1er degré (Salle des Fêtes).
Le 23 - STENAY : Banquet des anciens d'A.F.N.
Le 28 - STENAY : Bal au profit du Sidaction par les BTS (Salle des Fêtes).
Le 30 - STENAY : Portes ouvertes de la Maison Familiale et Rurale.
Le 30 - STENAY : Loto de l'Espérance Basket (Salle des Fêtes).
Le 31 - STENAY : Ouverture du Port de Plaisance.

AVRIL

Du 1er au 06 - STENAY : Exposition de Dominique Landragin Voyage au Pays des Lapons (Musée de la Bière).

Du 1er au 20 - STENAY : Exposition de meubles patinés, sculptures et peintures par OTSI (Port de Plaisance).
Le 11 - STENAY : Muséo de 6 à 7 (Musée de la Bière).
Le 13 - STENAY : Rassemblement liturgique (Salle des Fêtes).
Du 12 au 30 - STENAY : Exposition de peinture de Cantos (Musée de la Bière).
Le 19 - STENAY : Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers (Salle des Fêtes et Salle Polyvalente).
Le 20 - STENAY : Brocante de l'Espérance Basket (Place de la République).
Du 21 au 30 - STENAY : Exposition peintures Marines et ruraux - OTSI - Port de Plaisance.
Le 27 - HALLES-SOUS-LES-COTES : Conférence sur Monseigneur Ginisty, l'évêque des Poilus avec les Amis de Montserrat.

MAI

Le 1er - STENAY : Foire agricole et commerciale - Petite restauration des anciens d'AFN (Salle des Fêtes) - Portes ouvertes à la Maison Familiale et Rurale.
Du 1er au 04 - STENAY : Exposition de peintures Marines et ruraux de l'OTSI (Port de Plaisance).
Du 1er au 04 - STENAY : Exposition de peintures de Cantos » (Musée de la Bière).
Le 04 - MOULINS-SAINT-HUBERT : Brocante.
Le 04 - HALLES-SOUS-LES-CÔTES : Concert avec la chorale « A Claire Voix » (Les Amis de Montserrat).
Le 08 - STENAY : Manifestation patriotique.
Du 09 au 12 - STENAY : Exposition points comptés, encadrements, peintures - OTSI - Port de Plaisance.
Le 10 - STENAY : Concert de printemps de la Lyre Stenaisienne (Salle des Fêtes).
Le 11 - LANEUVILLE-SUR-MEUSE : Fête Patronale.
Du 15 au 25 - STENAY : Exposition photographique Avioth avec l'OTSI (Port de Plaisance).
Du 15 au 17 - STENAY : Atelier théâtre du lycée (Musée de la Bière).
Le 16 - STENAY : Muséo de 6 à 7 (Musée de la Bière).
Le 17 - STENAY : Nuit des Musées (Musée de la Bière).
Les 17 et 18 - STENAY : Coupe Meuse (Boulodrome).
Le 18 - STENAY : Marche découverte de la flore et de la faune en forêt de Douaumont (LPO).
Le 18 - LANEUVILLE-SUR-MEUSE : Fête du four à pain.
Le 24 - STENAY : Journée rollers et patinettes avec l'APE 1er degré (Parking Salle Polyvalente).
Le 24 - STENAY : Soirée folk de la Bibliothèque Pédagogique (Salle des Fêtes).
Le 24 - STENAY : 2ème C.E.C. 2ème Division avec la Boule Stenaisienne
Les 24 et 25 - STENAY : Portes ouvertes du Musée et découverte de la nouvelle taverne.
Le 31 - STENAY : Don du Sang (Salle des Fêtes).
Le 31 - STENAY : AG des Anciens du Quartier Chanzy.
Le 31 - STENAY : Exposition photographique de Mr Fève Les mammifères sauvages de Lorraine avec la LPO et conférence à 20h30 (Musée de la Bière).
Le 31 - STENAY : Exposition de peintures avec l'OTSI (Port de Plaisance).

LE SOMMAIRE

2e de couverture : Manifestations 2008.

Page 1 : Le mot du Président - En couverture ce mois-ci - Sommaire.

Page 2 : Informations SPANC.

Pages 3 à 5 : Le budget de la CODECOM.

Page 5 : La « référente famille ».

Pages 6 et 7 : Le compostage individuel.

Pages 8 et 9 : Dans nos communes, Pouilly-sur-Meuse.

Pages 10 et 11 : Dans nos communes, Wiseppe -

Chronique patoise : La jolie baigneuse.

Page 12 : Services d'urgence - Containers de vêtements.

3e de couverture : Maison des Services.

EN COUVERTURE CE MOIS-CI : POUILLY ET WISEPPE

Les deux villages de ce trimestre sont situés dans la vallée de la Meuse. L'un descend le long des rives escarpées d'une vallée encaissée, à la limite des Ardennes ; l'autre s'étale au contraire au milieu d'une vaste prairie, bordé par un ruisseau qui porte son nom.

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Pouilly - La ferme de la Vignette. | 4. Wiseppe - L'église Saint-Rémi. |
| 2. Pouilly - Les rives de la Meuse. | 5. Wiseppe - Statue de Saint-Nicolas. |
| 3. Pouilly - Vue générale. | 6. Wiseppe - Le monument aux morts. |

LE MOT DU PRESIDENT.

A l'aube de cette nouvelle année, j'ai le très grand plaisir de vous présenter mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année. Que 2008 vous préserve des problèmes de santé et vous apporte les satisfactions que vous attendez et qu'elle soit également une bonne année pour notre CODECOM.

2007 s'est inscrit dans la continuité de notre fonctionnement et dans la préparation des dossiers d'investissements importants :

- Celui des **Gens du Voyage** - Début des travaux en janvier, et de vous rappeler ici, que cette aire d'accueil nous a été imposée par l'Etat dans le cadre du plan départemental des Gens du Voyage et financée pratiquement à 100% par l'Etat, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le Conseil Général.
- Celui de l'**aménagement de la ZAC des**

Cailloux, afin d'accueillir les enseignes INTERMARCHE et BRICOMARCHE. Début des travaux en janvier, l'ouverture de ces deux grandes surfaces est prévue dans le courant du troisième trimestre 2008.

• Et enfin, celui de la réalisation d'un **nouvel internat pour la Maison Familiale et Rurale**. A ce jour nous avons obtenu les financements de l'Etat et du Conseil Général et nous attendons la décision du Conseil Régional qui, je l'espère, sera favorable. Les travaux pourraient alors démarrer fin 2008.

Avec le renouvellement du Conseil Communautaire, 2008 sera sans aucun doute une année bien remplie.

Etienne DEMULDER.

INFORMATION SPANC : UN AN DEJA.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CODECOM du Pays de Stenay a commencé les visites d'état des lieux le 2 octobre 2006. L'heure est venue de dresser son premier bilan annuel (du 2 octobre 2006 au 30 septembre 2007). Au cours de cette première année de fonctionnement, le SPANC est intervenu dans neuf communes : Nepvant, Lamouilly, Wiseppe, Cesse, Brouennes, Pouilly-sur-Meuse, Autreville-Saint-Lambert, Beauclair et Olizy-sur-Chiers.

Le service a effectué 478 contrôles d'état des lieux soit 53 de plus que l'objectif annuel. La conformité de ces installations se répartit comme suit :

- Avis favorable : 11%
- Avis favorable avec réserves : 33%
- Avis défavorable : 56%.

RAPPELS :

- Un avis favorable correspond à une installation qui respecte la réglementation à la date de sa mise en place, traitant la totalité des eaux usées domestiques de l'habitation.
- Un avis favorable avec réserves correspond à une installation qui respecte la réglementation à la date de sa mise en place, qui ne traite pas la totalité des eaux usées domestiques de l'habitation ou dont la conception peut engendrer une pollution de rejet.
- Un avis défavorable correspond à une installation qui ne respecte pas la réglementation à la date de sa mise en place ou qui présente un rejet polluant.

Sur les 401 dispositifs possédant une fosse, seulement 14% sont entretenus régulièrement.

Le SPANC a été sollicité pour huit demandes d'installation d'un assainissement non collectif neuf, et quatre demandes de remise en conformité d'un assainissement non collectif existant. Le service a dû faire face à des propriétaires qui s'opposaient aux contrôles. Certains, après avoir été mieux informés, ont compris et ont reçu le technicien sans problème mais d'autres ont attendu la pénalité financière pour contacter le SPANC ou ont refusé catégoriquement le contrôle (quatre redevances ont été majorées de 20% et quatre à 40%).

LE FONCTIONNEMENT D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le traitement des eaux usées dans une installation autonome se fait en deux étapes : un prétraitement et une épuration.

Le prétraitement.

Le prétraitement est effectué par la fosse septique ou toutes eaux. Dans cette fosse, les matières solides présentes dans les eaux usées sont éliminées par décantation ou par flottation. Elles sont retenues par un système de cloisons et forment une croûte en surface. Les matières

décantées se déposent au fond de la fosse, on les appelle communément les boues. Une partie de ces boues vont se liquéfier par fermentation. Cette fermentation va générer des gaz malodorants et acides. Une extraction efficace est nécessaire pour éviter la dégradation des éléments sensibles à l'oxydation (béton, acier...) et l'émanation d'odeurs nauséabondes.

L'efficacité de cette étape dépend du dimensionnement de l'ouvrage et de l'entretien qu'on lui apporte. Les eaux usées doivent rester au moins trois jours dans la fosse avant de ressortir. L'accumulation normale des boues va réduire le volume utile de la fosse et par conséquent diminuer le rendement épuratoire. Il faut donc vidanger régulièrement les boues pour libérer ce volume et éliminer les matières solides non dégradables. A partir du moment où les boues arrivent au niveau de la moitié de la hauteur de la fosse, il faut la vidanger.



L'épuration.

Une fois dépourvues de leurs éléments solides, les eaux sont encore polluées par des composants dilués. C'est pourquoi une épuration est nécessaire. Généralement, elle se fait par voie biologique. Les bactéries naturellement présentes dans les eaux usées vont être cultivées sur un support (terre végétale, sable, pouzzolane...). Elles vont se nourrir de la matière organique présente dans les eaux usées. Pour que ces bactéries se développent et consomment un maximum de matière organique ; un apport d'oxygène est nécessaire. Une ventilation efficace permet de renouveler l'air dans le système et apporte l'oxygène nécessaire aux micro-organismes. Les bactéries se fixent sur le support et vont former un véritable film en se développant, qui va leur permettre de capter les éléments polluants de l'eau à chacun de ses passages.

Ces deux étapes sont absolument nécessaires pour traiter correctement les eaux usées par l'intermédiaire d'un assainissement non collectif. Le rendement épuratoire est de l'ordre de 90 % sur les paramètres réglementaires si l'installation est correctement conçue et entretenue régulièrement.

Le SPANC a été créé pour contrôler les systèmes d'assainissement autonome mais aussi pour conseiller et aider les administrés à les entretenir correctement.

LE BUDGET DE LA CODECOM DU PAYS DE STENAY EN 2007.

RAPPEL :

Le Budget Primitif est un document financier prévisionnel qui regroupe deux sections bien distinctes :

- La section dite de **FONCTIONNEMENT** qui présente l'ensemble des opérations courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité. Vous trouverez ci-dessous un tableau rappelant principalement les dépenses relatives à cette section et leur affectation, ainsi que les diagrammes correspondants.
- La section dite d'**INVESTISSEMENT** qui rassemble l'ensemble des dépenses d'investissement et leur financement. Les diagrammes ci-après vous détaillent les différentes opérations mises en œuvre par la CODECOM.

La **SECTION DE FONCTIONNEMENT** regroupe les services suivants :

LIBELLES	OBSERVATIONS
ADMINISTRATION GENERALE	Dépenses nécessaires au fonctionnement de la structure CODECOM : personnels, gestion des locaux, assurances, élus, impôts et taxes, affranchissements, télécommunications, fournitures administratives, journal intercommunal (Bauquette)...
VOIRIE	Dépenses relatives à l'entretien de la voirie intercommunale : entretien de surface, curage des fossés, fauchage, services d'hivernage...
SCOLAIRE	Dépenses relatives au fonctionnement des écoles du canton de Stenay : charges de personnels, chauffage, électricité, téléphone, fournitures scolaires, entretien des bâtiments, transports ...
MAISON DES SERVICES DU PAYS DE STENAY	Dépenses inhérentes aux activités mises en œuvre au sein de la Maison Cantonale des Services : charges de personnels, point ANPE, téléphone, chauffage, électricité...
ENVIRONNEMENT	Dépenses afférentes principalement à l'entretien du Fleuve Meuse et à l'assainissement non collectif.
DEVELOPPEMENT LOCAL	Dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions de Développement Local : OPAH, façades...
ZAC DES CAILLOUX	Dépenses afférentes au fonctionnement de la ZAC des Cailloux : (éclairage public, entretien de la voirie, frais d'actes divers, impôts et taxes).
ORDURES MENAGERES	Dépenses afférentes au volet Ordures Ménagères de la CODECOM, collecte et traitement des déchets ménagers, exploitation de la déchetterie, collecte sélective des bornes d'apport volontaire corps plats, corps creux et verre, exploitation du CSDI d'Olizy...
EMPLOYES INTERCOMMUNAUX	Dépenses afférentes aux employés intercommunaux mis à disposition des communes adhérentes, à savoir Autreville, Brouennes, Moulins-Saint-Hubert, Martincourt, Pouilly-sur-Meuse, Olizy-sur-Chiers (charges de personnels, assurances, frais de gestion...). A noter que les communes concernées remboursent en intégralité les dépenses engagées.
VIE ASSOCIATIVE	Dépenses afférentes aux subventions versées aux associations, dans le cadre du Contrat Temps Libres ou non, leur permettant de mettre en œuvre certaines actions culturelles ou sportives sur le canton.
ECONOMIE	Dépenses afférentes au financement de la Pépinière d'Entreprises et soutien à Stenay Eco, organisme ayant en charge le volet économique de la CODECOM

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Dans la Bauquette n° 28 de décembre 2006, la Communauté de Communes du Pays de Stenay avait engagé une opération *Composteur Individuel* permettant aux foyers intéressés de pratiquer le compostage individuel.

Pour information, **chaque habitant** de la Communauté de Communes du Pays de Stenay **produit en moyenne 1,6 kg d'ordures ménagères par jour** (données 2006) **soit près de 580 kg par an**, ce qui représente, pour le canton de Stenay **3.604 tonnes de déchets à traiter**.

438.000 € (recettes déduites) sont dépensés chaque année pour collecter et traiter ces déchets, ce qui représente le deuxième poste de dépense pour notre collectivité. Maîtriser cette dépense est donc la seule solution permettant de faire diminuer le poids de notre poubelle. 75 kg le sont déjà par le biais de la collecte sélective et 187 kg grâce à la déchetterie. Mais il reste encore 318 kg par an et par habitant qui vont en décharge.

Il n'est donc pas anodin de rappeler que **les déchets de jardin** (tonte en petite quantité, déchets de potager, taille,...) et **les déchets de cuisine** comme les épluchures, le marc de café, les restes de repas (sauf viandes, os et poissons)... **représentent environ 25% de notre poubelle soit près de 80 kg par an et par habitant**. Pour éliminer ces déchets, une solution existe :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Comment le pratiquer ?

Déposés dans un composteur, ces déchets vont, en présence de micro-organismes (vers, bactéries,...) se transformer en humus qui servira d'engrais naturel dans votre jardin et



Exemple en version PVC.

que l'on appelle le compost. Pour faire un bon compost, il faut bien mélanger les déchets, maintenir une certaine humidité et une bonne aération pour que les micro-organismes prolifèrent bien.



Exemple en version bois.

Le compostage individuel s'adresse naturellement aux ménages qui possèdent un jardin ou une parcelle enherbée.

Composter soi-même permet non seulement de diminuer le poids de nos poubelles, de produire notre propre compost que l'on pourra utiliser comme engrais naturel mais aussi de participer activement à la protection de notre environnement

Que peut-on composter :

Les déchets de jardin

- Fleurs fanées.
- Feuilles mortes.
- Déchets du potager.
- Tonte (en petite quantité).
- Tailles.

Les déchets de cuisine

- Epluchures.
- Reste de repas (sauf viande, os, poissons).
- Marcs de café, thé, infusettes (même avec les filtres).

Les autres déchets

- Poils, cheveux, plumes.
- Fumiers d'animaux.
- Sciures, copeaux (de bois non traité).
- Papier absorbant.
- Cendres de bois.

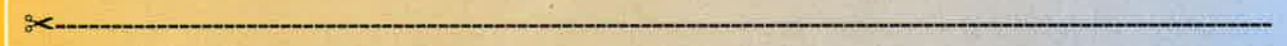
Dans la poursuite de son opération 2007 qui a été un succès, la CODECOM du Pays de Stenay, toujours soucieuse de s'inscrire dans la protection de l'environnement, a donc décidé de lancer une deuxième opération « **COMPOSTEUR INDIVIDUEL** ».

En effet, la CODECOM, en partenariat avec le Conseil Général et l'ADEME, avait réservé une enveloppe permettant l'acquisition de 350 composteurs. **En 2007, 188 composteurs ont été commandés et distribués sur l'ensemble du canton de Stenay dont 74 en bois et 114 en PVC.**

Il nous est donc possible de proposer en 2008, **aux foyers qui le souhaitent**, d'acquérir un composteur individuel sachant **qu'il nous reste à distribuer 162 composteurs dont 76 composteurs en BOIS et 86 composteurs en PVC**, et ce pour la modique somme de **15 € par composteur et par foyer**, précisant que **les foyers dotés en 2007 ne pourront prétendre à un second composteur**.

Si vous souhaitez acquérir un composteur, il vous suffit de remplir le coupon-réponse ci-dessous et de le **retourner ou le déposer à la CODECOM du Pays de Stenay avant le 29 février 2008**.

La CODECOM achètera l'ensemble des composteurs courant mars 2008 et les distribuera à chaque foyer en avril/mai 2008).



COUPON RÉPONSE À RETOURNER POUR LE 29 FÉVRIER 2008

À la Communauté de Communes du Pays de Stenay
6 Place de la République – BP n° 21
55700 STENAY

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Déclare être intéressé(e) par l'acquisition d'un composteur individuel.

Modèle BOIS(1)

Modèle PVC (1)

Signature :

(1) Cocher la case correspondante
Le modèle sera fonction de la disponibilité du stock

DANS NOS COMMUNES : POUILLY-SUR-MEUSE.

Pouilly-sur-Meuse, porte d'entrée ou de sortie du département par la voie fluviale, situé entre plaines et forêts, est un village rural au sens large du terme. Ses façades orientées plein sud ainsi que son camping lui concèdent un air de vacances. En réalité, c'est surtout un village très vivant, doté d'une population assez jeune, de plusieurs associations, d'une école animée par les enfants des quatre communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Ici, l'agriculture tient encore une large place avec six exploitations. Quatre P.M.E. sont également présentes. Notre situation frontalière départementale et nationale dirige la majorité de notre main d'œuvre vers les Ardennes et la Belgique, une minorité restant dans le canton (Daniel Guichard).

L'antiquité de Pouilly n'est plus à prouver, et ses fortifications protégeaient jadis le passage de la Meuse. Malheureusement, le site antique de Châtillon, ce promontoire qui domine la vallée, a pratiquement disparu. Et dans le village, l'enceinte médiévale se résume presque uniquement à la Grosse Tour, avec ses meurtrières. Pourtant, la famille de Pouilly fut présente pendant plus de huit siècles et elle a construit les châteaux d'Inor et de Louppy. Actuellement, deux branches de la famille vivent encore au Luxembourg et jusqu'en Autriche et en Tchéquie (famille de Mensdorf-Pouilly). Pouilly a connu d'autres personnalités, comme Jean-Baptiste Gobert, créateur des grands magasins A Réaumur à Paris et en province, ou l'écologiste René Dumont (décédé en 2001) qui, s'il n'y est pas né, a fréquenté la ferme de la Wame, tenue par son frère Jean. Ingénieur agronome, il passait pour un « sage » et fut le premier candidat écologiste à l'élection présidentielle de 1974.

La commune possède également deux bâtiments d'une grande valeur architecturale, derniers témoins de la présence des moines trappistes d'Orval dans notre région. La ferme de Prouilly Vieille, sur la rive gauche, a conservé une grange d'Orval construite vers 1144 et encore percée d'ouvertures romanes. C'est là que vivaient les convers qui travaillaient sur l'exploitation agricole. En face, sur la rive droite, s'étire toujours le long bâtiment de la ferme de la Vignette, qui domine toujours la Meuse. Ce bâtiment du XVIII^e siècle (daté de 1720 et 1772) était surmonté de cinq hectares de vignes et fournissait le vin de l'abbaye (quatorze pièces, soit 4.800 litres). Cette ferme nous rappelle également que le territoire de Pouilly possédait encore une soixantaine d'hectares de vignes vers 1830.



Vue aérienne.

Quant à l'église de 1710-1713, malheureusement dotée d'un nouveau clocher disgracieux, elle a conservé sa façade de style Renaissance avec son portail d'entrée ; piliers, chapiteaux, frise, fronton triangulaire et pots à feu sont caractéristiques de cette époque et se retrouvent également sur d'autres édifices religieux du Pays de Stenay. Le constructeur de l'église, l'abbé Jacques, y a été enterré le 11 novembre 1709. L'intérieur, éclairé par des vitraux modernes, a conservé des fonts baptismaux du XVIII^e siècle et une cloche de 1752, miraculeusement retrouvée en Allemagne en 1920. On remarquera également les pierres tombales du curé Jossetaut (1698) et du curé Blanchot (1744) qui ont desservi Pouilly et ont légué leurs biens à la paroisse.

POPULATION

2004	Maxi.	Mini.
185	800 (1841)	162 (1990)

Calmé et tranquille, la vie de Pouilly a été perturbée l'an passé par d'importants travaux menés par l'EPAMA (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et Affluents), visant en la protection du bas du village en période de crue. Après bien des polémiques et des débats, ces travaux achevés, une importante réflexion sur l'intégration paysagère de ce site vient de s'achever. Il en résultera la mise en place au printemps 2008 de diverses variétés d'arbres et de fleurs qui égayeront notre bord de Meuse.

DANS NOS COMMUNES : POUILLY-SUR-MEUSE.

A Pouilly, certains viennent se promener, d'autres, venant d'horizons divers, s'y reposer. Nous, natifs ou non de la commune, sommes heureux d'y vivre. Une volonté communale relative à l'amélioration de l'habitat permet de constater que notre petit village attire toujours de nouveaux habitants. Ce projet de plantation sera cofinancé par la Région, le Département, la DIREN, la Commune et l'EPAMA qui assurera également la maîtrise d'ouvrage. Les objectifs (réduire le coût d'entretien de cette zone et la rendre plus accueillante) seront atteints pour le bonheur de tous (Daniel Guichard).



Vestiges du moulin vers 1930.

La Meuse, née à Pouilly en Haute-Marne, quitte le département qui porte son nom à Pouilly (Meuse), à 158 m d'altitude. Le fleuve a permis ici la création d'activités industrielles autour de l'ancien moulin seigneurial. Le village, proche du bassin textile de Sedan, a vu la création d'une manufacture de draps au début du XIX^e siècle. Elle a ensuite été remplacée par une filature. Vers 1900, on sait qu'un tiers de la population (411 habitants en 1901) travaillait à la filature, un tiers dans les 60 ha de vignes et le dernier tiers comme cultivateurs. En 1906, la filature devint une feutrerie. Mais un incendie détruisit une partie des installations en 1909 et les quarante ouvriers se retrouvèrent au chômage. Le site fut ensuite transformé en usine de pâte à papier qui produisait sa propre électri-

té. Malheureusement, la production fut arrêtée par la première guerre mondiale.

En 1920, la société exploitant l'usine de pâte fut remplacée par la société des Papeteries de Stenay et Pouilly, mais le site de Pouilly, dévasté par les Allemands, se consacra uniquement à la production d'électricité pour la papeterie de Stenay et la commune de Pouilly (jusqu'en 1962). Dès cette date, la production industrielle fut déplacée sur Stenay. Dès lors, le village ne conserva plus, que pour quelques années encore, que sa petite gare qui le mettait en relation avec la France entière.

Ne quittons pas Pouilly sans rappeler que la commune possède une faune et une flore exceptionnelles, dans un cadre magnifique offert par la boucle de la Meuse. Pouilly a su protéger sa nature, grâce à un marais-conservatoire de 9 ha en zone humide. La commune a d'autre part créé un verger communal à but pédagogique sur la côte de Châtillon en 2003 ; une trentaine d'arbres fruitiers y poussent désormais et présentent les variétés traditionnelles de notre région.



Ancienne manufacture de feutre.

Signalons pour terminer l'important travail de recherche réalisé « à l'aube du nouveau millénaire » par l'Association Familiale Rurale, présentant toutes les sources écrites relatives à l'histoire du village.

SERVICE MEDICAL DE GARDE

Nuits - jours fériés - week-ends
(du samedi midi au lundi 8h00),

en cas d'urgence, appelez le numéro unique :
03 29 84 75 15

Et pour une URGENCE VITALE :
APPELEZ LE 15 !

MEDECINS

Dr DIDOT : 03 29 80 36 40
Dr OLIVIER : 03 29 80 32 00
Dr THINUS : 03 29 80 33 22
AMBULANCES

Sté BECHAMP-LOLLIER
55700 - STENAY
03 29 84 55 57
Ambulances CHEVANCE
55700 - INOR
03 29 80 27 27
Ambulances DELSAUT
55700 - BEAUCLAIR
03 29 80 68 06

Taxis du Nord-Meusien
13, rue de la Petite Fontaine
55700 - LANEUVILLE
03 29 80 41 44
VETERINAIRES

MM EVRARD, RAPPE et SARTELET
Vétérinaires associés
2 bis, rue Ouvrage de Villy
03 29 80 62 19

KINESITHERAPEUTES

Jean-Marc BASTIN
Résidence Vauban - STENAY
03 29 80 49 49
Denis VILLARET
et Geneviève PEYRONNET
11, rue Chanzy - STENAY
03 29 80 63 72
Stéphanie PRUDHOMME
4, rue Général de Gaulle - STENAY
03 29 86 31 42
INFIRMIERES
Mesdames CLAUDEL, DI MARCO et SERVAIS
Résidence Vauban
03 29 80 48 47

Madame PRADARIES
28, rue du Gal de Gaulle
03 29 80 40 32

DENTISTES

Franck AUTIER
9, place Jean Ancel
03 29 80 32 48
Jacques POINDRON
6, rue Docteur Sauce
03 29 80 35 90

PHARMACIENS

Pharmacie du Val Dunois
17, Rue de l'Hôtel de Ville
55110 - DUN-SUR-MEUSE
03 29 80 90 36
Pharmacie des Arcades
16, Place Raymond Poincaré
55700 - STENAY
03 29 80 30 28
Pharmacie LAURENT
Place de la République
55700 - STENAY
03 29 80 30 70
Pharmacie ANSELME
9, Rue Mabilie
55600 - MONTMEDY
03 29 80 11 34
Pharmacie FRANÇOIS
15, Rue Mabilie
55600 - MONTMEDY
03 29 80 10 38
Pharmacie BOUCHÉ
35, Rue Carnot
55150 - DAMVILLERS
03 29 85 60 29

LE REPONDEUR DE VOTRE PHARMACIEN DONNE LA
PHARMACIE DE GARDE.

CONTAINERS DE VÊTEMENTS A LA DECHETERIE.

Le Lions Club de Stenay - Dun-sur-Meuse Dagobert
Il rappelle aux généreux donateurs que les vêtements
déposés dans les containers de la déchèterie doivent
être obligatoirement mis en sacs fermés. Les contai-
ners devant être vidés très souvent, la manipulation
est beaucoup plus pratique et surtout plus rapide
pour les bénévoles quand les vêtements sont embal-
lés.

Si vous souhaitez insérer une information dans le
prochain numéro de LA BAUQUETTE, déposez votre
article au secrétariat de la CODECOM avant le 20
février 2008

La Maison Des Services

VOS RENDEZ-VOUS A LA MAISON DES SERVICES : La Maison des services est une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination des services destinée à rapprocher les services publics et organismes chargés d'une mission de service public des habitants, afin de faciliter les démarches et accéder à toute information de la vie courante. Ainsi, selon votre demande, vous êtes directement informés sur place ou orientés vers le service adéquat.

LE EMPLOI / FORMATION.

- Point emploi ANPE : tous les lundis et vendredis de 14h00 à 16h00.
- ANPE : tous les mardis de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.
- Offres d'emploi ANPE : tous les jours en libre accès (actualisées le mardi).
- ASSEDIC (Visioguichet) : tous les jours sauf le mardi et le vendredi après-midi, de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00. Pour les inscriptions, téléphoner au 0811 01 01 55 pour un rendez-vous à Verdun.
- Kiosque Information Jeunesse (KIJ) : Au foyer des jeunes.
- Mission locale du nord meusien : mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00, sur rendez-vous au 03 29 86 25 26.
- Centre information et recrutement Armée de Terre : le premier mercredi du mois de 10h00 à 11h00.

POLE SOCIAL, RETRAITE, LOGEMENT.

- ADAPAH : lundi et mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, vendredi de 8h00 à 10h00 et de 13h30 à 17h00 (Melle Rouyer au 03 29 84 60 97).
- CPAM (Maison de la Sécu) : le vendredi de 10h00 à 12h00.
- Borne de remise à jour carte « Vitale » : en pharmacie.
- CRAM (service retraite) : le quatrième mardi du mois uniquement sur rendez-vous au 03 29 86 09 54.
- CICAS (retraites complémentaires) : Plus de permanence ; se renseigner au 0820 200 015.
- AGRR : le premier mardi du mois de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 03 87 37 79 90.
- AMIE : lundi de 8h45 à 12h00, jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, vendredi de 13h00 à 16h00.
- Service social CRAM / CPAM (Madame Landragin) : le troisième mardi, de 8h30 à 11h00, sur rendez-vous au 03 29 83 35 46.
- Centr'aid (aide aux toxicomanes) : le premier jeudi du mois de 14h00 à 17h00 et le troisième jeudi du mois de 13h30 à 16h00.
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) : selon planning ; prendre rendez-vous à la Maison des Services.
- DDE (Direction Départementale de l'Équipement) : chaque jeudi de 9h00 à 12h00, de préférence sur rendez-vous au 03 29 86 97 43.
- ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) - Espace Info-Energie : 3e jeudi du mois, uniquement sur rendez-vous au 03 29 45 01 39 (le mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00 ou le vendredi de 14h00 à 18h00).

POLE VIE ASSOCIATIVE.

- Familles rurales - association du canton de Stenay : secrétariat le vendredi de 10h00 à 12h00.
- Etablissement d'écoute Familles rurales : le mercredi de 15h00 à 17h00.

POLE ACCES AU DROIT.

- CEDIFF (Information juridique en droit privé) : le deuxième mardi de 13h à 16h30 et le troisième lundi, de 14h00 à 17h00.
- Conciliateur de justice : envoyer un courrier pour expliquer le litige à Mr Gabriel (rue du Fort-de-Vaux - 55100 - Verdun) pour être reçu à la Maison des Services.
- Défense des consommateurs Familles rurales : le 1er vendredi du mois, de 11h00 à 12h00.

MAISON DES SERVICES

Résidence Vauban - 55700 - STENAY.
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Téléphone : 03 29 80 26 81 - Fax : 03 29 80 26 82
Email : maisondesservices@stenay.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

6, place de la République - BP 21 - 55700 - STENAY
Téléphone : 03 29 80 31 81 - Télécopie : 03 29 80 28 99
Email : ccstenay@gmail.com - Ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

ATTENTION !

La Maison des Services sera fermée du 22 décembre au 02 janvier. Réouverture le mercredi 03 janvier 2008.



